

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 056-265600536-20250916-D2025_013-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mardi 9 septembre 2025

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Max SCHAFFER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Joël AUDRAN, François NICOLLE,

Absents excusés : Erwan MARTEIL, Anne GERMAIN, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h32. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2025-013- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 8 avril 2025 adressé le 12 septembre 2025 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 décembre est approuvé à 7 voix « pour ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 16 septembre 2025

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire